

AVIS SUR LE TARIF DES DROITS DE PASSAGER (N-6)

EN VIGUEUR LE 1 AVRIL 2024

COLONNE I Art. Description	COLONNE II Taux (\$)
1. Droits de passager applicables pour l'escale lors d'un voyage continu (navettes, 50 % du tarif) :	
a) par adulte	14,35
b) par enfant (de moins de 12 ans)	7,20
2. Droits de passager applicables pour les voyages commençant ou se terminant au port (navettes, 50 % du tarif)	
a) par adulte	34,90
b) par enfant (de moins de 12 ans)	17,45
3. Droits de passager applicables aux excursions :	
a) par adulte	4,40
b) par enfant (de moins de 12 ans)	2,20